

tenue par Monsieur THERAIN, Président(e) du Tribunal
En présence de Madame MENIGOZ, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2600281 RAPPORTEUR: Monsieur Samuel THERAIN

Titre de l'affaire Requête tendant à la suspension de la décision du 16 janvier 2026 par laquelle le maire de la commune de La Trinité ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée par la SAS TDF pour l'implantation d'un pylône d'antennes relais de téléphonie mobile de 20 mètres de hauteur (hors paratonnerre).

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
	Monsieur T	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
	Madame B	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
	Monsieur P	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
	Madame J	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
Défendeur	Monsieur M	Maître BEL AURÉLIE (Cour)
Intervenant	COMMUNE DE TRINITE	Le Maire
	SAS TDF	G

Arrêté le 30/03/2026

Le président du tribunal